



9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30 7 heures de formation

1 090 € + 20 % de TVA Tarif dégressif en fonction du nombre de formations

À qui s'adresse cette formation?

Aux collaborateurs des fonctions conformité, contrôle interne, gestion des risques mais aussi aux directions métiers et aux commerciaux impactés par la LCB-FT au sein des compagnies d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance.

Formateur

Chez Optimind Winter, les formateurs sont de cursus en rapport direct avec la thématique de formation traitée, Actuaires, juriste, Ingénieurs financiers, techniques, etc. et salariés de notre entreprise. Cette règle, qui ne tolère aucune exception, est pour nous le gage de leur capacité à comprendre les métiers et les enjeux de nos clients.

Optimind Winter

Leader de l'actuariat conseil et de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, Optimind Winter constitue l'interlocuteur de référence pour les assureurs, mutuelles, administrations, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuariat conseil, protection sociale, risk management, finance & performance, business transformation et financial structuring.

Lieu

46 rue La Boétie 75008 Paris Se repérer sur la carte



i

Informations

Pour toutes informations: formation@optimindwinter.com

Affectation au budget formation:

Optimind Winter est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le N°1175356087.

À ce titre, les budgets engagés par nos clients sur ces activités peuvent être imputés à leurs budgets de formation permanents.

optimind winter ::

Actuariat Conseil

Protection Sociale

MANAGEMENT

Finance & Performance

Business Transformation

Financial Structuring

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - LCB-FT

Depuis la mise en place de la 3ème Directive LCB-FT, une rupture s'est créée avec cette notion primordiale qu'est l'approche par les risques. Cette démarche sera renforcée par l'entrée en vigueur de la 4ème Directive qui s'inscrit davantage comme une évolution de l'existant. Sa transposition en droit français, prévue en juin 2017 pousse les organismes à s'organiser et à mettre en place des dispositifs de plus en plus efficients.



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et les obligations liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Appréhender les évolutions amenées par la IVème Directive et leurs déclinaisons opérationnelles
- Mettre en place un dispositif LCB-FT pragmatique et efficace, adapté à la taille et à la maturité de l'entreprise.



MATINEE

Transformation profonde du cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

- Définitions, contexte et enjeux
- Panorama et aperçu des techniques du blanchi ment d'argent et du financement du terrorisme
- Les différents cadres règlementaires en vigueur et évolution de la réglementation
- Durcissement des sanctions et responsabilisa tion des acteurs du secteur

Focus: Cas issus de la presse

impacts sur Enieux et l'entreprise d'assurance des évolutions réglementaires en matière de LCB-FT

- Obligations de vigilance renforcées: quels impacts pour les entreprises d'assurance?
- Notions de PPE (personnes politiquement exposées) et de bénéficiaires effectifs renforcées: quels impacts sur le suivi des
- Quels enjeux pour les groupes d'assurance et les échanges d'informations?
- Renforcement des contrôles : comment se préparer?
- Coopération renforcée avec TRACFIN

APRES-MIDI

Problématique de la mise en place d'un dispositif pragmatique de LCB-FT

- · Définition d'une politique LCB-FT
- · Gouvernance: Quelles répartitions des rôles et responsabilités de chaque acteur?
- · Présentation d'un dispositif cible: outils et vue d'ensemble
- Principes d'application sectoriels de l'ACPR: accompagnement à la mise en application de la réglementation
- Approche par les risques et classification des risques

Focus: Mise en situation concernant des postes de chargé commercial et chargé de gestion

Déclinaison opérationnelle du dispositif

- · Entrée en relation: Quelles procédures mettre en œuvre?
- · La vigilance constante sur les opérations
- · Règles de conservation des documents
- Problématique du traitement des données et des déclarations CNIL
- · Procédure de déclaration de soupçon
- · Le gel des avoirs
- · Le dispositif de contrôle interne
- · Reportings: interne et externe

Focus: Illustrations concernant les liens entre la fraude et la LCB-FT



